



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 mars 2018

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 5 mars 2018, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Clermont Maranda, maire suppléant. Messieurs Michel Duval et Rejean Deblois sont absents. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et une douzaine de contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

40-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts demandés.
Assermentation des élus présents en vertu du règlement 399-18 (nouveau code éthique et déontologie)

41-18

Demande ^{d'enlèvement} de signature d'une question mentionnée au procès-verbal du 5 février 2018

CONSIDÉRANT la demande du maire suppléant d'enlever la mention d'une question au procès-verbal du 5 février 2018;

CONSIDÉRANT les explications fournies à ce sujet par le directeur général secrétaire-trésorier que cette question avait bel et bien été posée et devait figurer au procès-verbal sous l'item « question » comme il est fait habituellement pour cet item dans les procès-verbaux de la municipalité; Il est proposé par Rabia Louchini, Danielle Roy, Clermont Maranda sous division de Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière

Que la mention de la question portant sur harcèlement et intimidation contre le directeur général secrétaire-trésorier soit enlevée du procès-verbal du 5 février 2018.

42-18

Adoption du procès-verbal du 5 février 2018

Il est proposé par Danielle Roy appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le procès-verbal du 5 février 2018 soit adopté tel que présenté avec l'ajout du nom de Pascal Laverdière pour appui à la résolution 32-18.

43-18

Approbation délégation et paiement liste comptes période du 3 février 2018 au 25 février 2018

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs nos 500586	à 500590	totalisant	8 793.65\$
Les chèques nos 14419	à 14467	totalisant	209 657.82\$
Les paiements directs nos 483	à 505	totalisant	23 082.28\$
Pour un grand total de :			241 533.75\$



N° de résolution
ou annotation

44-18

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 mars 2018

Autorisation embauche consultant pour dossier réouverture de l'abattoir

CONSIDÉRANT la rencontre entre le représentant du nouvel acquéreur de l'abattoir et les représentants de la municipalité et DENB tenue le 27 février 2018;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la requête du directeur général secrétaire-trésorier à embaucher la firme Arpo pour assister la municipalité dans le cadre du projet de réouverture de l'abattoir y compris le temps mis au dossier le 27 février 2018 selon la proposition reçue en date du 28 février 2018.

Le tout sera financé à même les surplus généraux de la municipalité.

45-18

Avis motion et présentation modifiant le règlement qualité de vie

Avis de motion est donné par Pascal Laverdière qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de qualité de vie. Cette modification vise à interdire l'usage ~~de~~ célestes en raison des risques d'incendie. Un projet de règlement est présenté séance tenante. *de lanternes YM*

46-18

Engagement financier pour partenariat intermunicipal pour développement des loisirs phase 2

ATTENDU que le projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir a permis la réalisation d'une première phase du projet grâce au lancement de la plateforme Web Zone Loisirs, qui permet la promotion des infrastructures de loisirs des municipalités du territoire;

ATTENDU que la table des intervenants en loisirs de la Nouvelle-Beauce souhaite entreprendre une deuxième phase au projet de partenariat intermunicipal pour développement du loisir;

ATTENDU que la deuxième phase de ce projet portera sur l'élaboration d'un diagnostic et d'une étude d'opportunité en matière de partenariat intermunicipal pour le développement de notre loisir local et territorial;

ATTENDU que ce projet sera réalisé en collaboration avec l'URLS Chaudière-Appalaches et l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre du programme Scolart et que des frais de 6 000\$ sont à prévoir;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a lancé un appel de candidature pour un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, infrastructures de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU que ce programme admet des projets qui permettent la réalisation de diagnostic et d'étude d'opportunité;

ATTENDU que le MAMOT demande une résolution de la municipalité attestant son adhésion au projet et nommant un organisme mandataire du projet;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil de la municipalité accepte la proposition de la Table des intervenants en loisirs en adhérant à la phase 2 du projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir et en nommant la MRC comme organisme mandataire responsable de ce projet;

Que la municipalité s'engage à partager les frais non subventionnés avec les autres municipalités du territoire.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 mars 2018

Dérogation mineure au 756 Route Ste-Thérèse (Dossier Ferme Dumas)

CONSIDÉRANT la demande reçue;
CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil d'accepter la dérogation;
CONSIDÉRANT la réglementation municipale en vigueur pour les distances séparatrices pour les odeurs;
CONSIDÉRANT que les propriétaires de résidences voisines ont indiqué qu'ils ne s'opposaient pas au projet;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal accorde la dérogation demandée soit d'autoriser la construction et la modification de bâtiments en production bovine et laitière avec une augmentation d'unité animale sur gestion liquide à une distance moindre que celle requise par le règlement de zonage article 4.7.2 f) de 153.1 mètres des habitations voisines de l'installation d'élevage soit : 126 mètres de la résidence du 762 Route Sainte-Thérèse et à 151 mètres du 750 Route Ste-Thérèse.

48-18

Dérogation mineure au 100 rue St-Louis (Dossier Succession Liliane Drouin)

CONSIDÉRANT la demande reçue;
CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation telle que suggérée;
CONSIDÉRANT que le propriétaire du 158 rue Principale a indiqué qu'il ne s'opposait pas à la demande;
Il est proposé par Jean-François Nadeau appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement
Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'immeuble du 100 rue St-Louis soit d'autoriser le morcellement du lot 4085236 en deux lots distincts d'une superficie et d'un frontage moindre que ceux prescrits au règlement de lotissement 329-08 article 4.2 qui sont de 600 mètres carrés de superficie et de 20 mètres de frontage.
Pour le 100 rue St-Louis, le frontage autorisé sera de 18.46 mètres et la superficie autorisée sera de 509.2 mètres carrés (lot projeté 4085236 partie 1).
Pour le 160 rue Principale, le frontage autorisé sera de 24.21 mètres rue St-Louis et de 27 mètres rue Principale et la superficie autorisée de 658.6 mètres carrés (lot projeté 4085236 partie 2).

49-18

Appui Loisirs demande aide financière fête nationale

CONSIDÉRANT le programme soutenu par le Mouvement National des Québécois pour promouvoir l'organisation de célébrations de la fête nationale
CONSIDÉRANT qu'une demande doit être faite d'ici le 6 avril 2018
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement
Que le conseil municipal appuie la demande de la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine à se prévaloir de ce programme offert par le Mouvement National des Québécois pour l'organisation de la fête nationale 2018.



N° de résolution
ou annotation
50-18

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 mars 2018

Autorisation dépôt demande de fond soutien projet structurant (FSPS) pour réfection terrain de balle

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de projet reçu du responsable du FSPS;
CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande au Fonds de Développement du Sport et de l'Activité physique autorisé par la résolution 25-18 suite à une réunion avec le conseil d'administration de la Commission des Loisirs;
CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans cette demande une aide financière du FSPS;
CONSIDÉRANT la présentation par le directeur général secrétaire-trésorier du projet au conseil en séance de travail;
Il est proposé par Danielle Roy appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à déposer une demande auprès du FSPS pour la mise aux normes du terrain de balle telle que présentée au conseil.

51-18

Autorisation à participer à l'activité accueil immigrant de la MRC Nouvelle-Beauce

CONSIDÉRANT l'invitation de MRC, CAIDI et Carrefour Jeunesse Emploi à participer à une réception des nouveaux arrivants immigrants qui aura lieu le 22 mars à la MRC;
CONSIDÉRANT la sollicitation d'une commandite de 200\$ qui sera affectée à l'organisation de cette activité;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal désigne deux (2) représentants (maire et une autre personne à déterminer par ce dernier) pour participer à cette activité. Le conseil ne versera pas de commandite pour cette activité.

52-18

Autorisation appel d'offres travaux infrastructures (réfection rue de l'Église, Morisset, servitude rue St-Albert)

CONSIDÉRANT le mandat donné à SNC Lavalin par la résolution 186-17 pour réaliser les plans et devis de réfection d'infrastructures dans le cadre du programme aide financière TECQ 2014-2018;
CONSIDÉRANT que les plans sont en voie d'être complétés;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de considérer de faire une réalisation des travaux en cours de l'été 2018;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres pour les travaux d'infrastructures selon les plans et devis proposés par SNC Lavalin dès que possible.
Le directeur général secrétaire-trésorier demandera à SNC Lavalin d'organiser une présentation pour le conseil sur le projet dès que possible.

53-18

Autorisation négociation propriétaires travaux infrastructures pour travaux et droit passage sur terrain privé

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec l'ingénieur sur les droits de passage requis lors de la réalisation des travaux d'infrastructures 2018;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre entente avec les propriétaires concernés pour assurer la bonne marche des travaux;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à rencontrer les propriétaires concernés pour les travaux d'infrastructures et à prendre les ententes nécessaires pour assurer la bonne marche des travaux. Ils pourront être assistés par les services professionnels requis.
Les ententes une fois signées par les propriétaires seront présentées au conseil pour autorisation de signature par le maire et le directeur général secrétaire-trésorier.
Le tout sera financé par le projet d'infrastructures et le règlement d'emprunt à adopter à cette fin ultérieurement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 mars 2018

**Mandat Morency vérification règlements modifiant règlements
urbanisme demandés par résolution 151-17**

CONSIDÉRANT la recommandation du service d'aménagement de la MRC de faire vérifier les modifications projetées au règlement d'urbanisme;
CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme est favorable également à cette procédure;

CONSIDÉRANT que le mandat de consultation générale ne permet pas de couvrir cette vérification.

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve le coût de vérification des règlements d'urbanisme par Morency avocat à taux horaire. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement d'urbanisme et/ou avec les surplus non-affectés s'il y a lieu.

55-18

**Membre observateur du conseil au conseil d'administration de la
Commission des Loisirs de Ste-Hénédine Inc.**

CONSIDÉRANT la demande du maire suppléant avec l'appui des membres du conseil d'avoir un représentant du conseil aux loisirs;

CONSIDÉRANT le suivi fait par le directeur général secrétaire-trésorier auprès de la coordinatrice de la Commission des Loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu dans le passé des membres du conseil désignés aux Loisirs;

CONSIDÉRANT la subvention de fonctionnement versée;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande aux administrateurs de la Commission des Loisirs de Ste-Hénédine s'ils désirent un membre observateur du conseil sur leur comité sans droit de vote.

Correspondance

Le Cercle de Fermières Ste-Hénédine : Projet de service de traiteur

SQ : Signification priorités locales 2018-2019

Ministre de la Culture et des Communications (MCC) : Lettre de félicitations à la municipalité pour l'adoption du règlement de citation 397-17 en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Loisirs Ste-Claire : Soirée bénéfice le 14 avril 2018

Association Entraide Communautaire La Fontaine : Demande commandite souper bénéfice 5 mai 2018 au Centre Caztel

MTMDET : Début période dégel 5 mars 2018

MRC N-B : Suivi projet lien cyclable Bellechasse Nouvelle-Beauce

56-18

Priorités locales signifiées à la Sureté du Québec (SQ)

CONSIDÉRANT la lettre du sergent Carl Fortier à la SQ Nouvelle-Beauce nous demandant nos priorités locales;

Il est proposé par Rabia Louchini appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande que soit considéré pour notre territoire des surveillances de vitesse dans la zone scolaire et dans les trois autres entrées du village.



N° de résolution
au conseil municipal
57-18

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 mars 2018

Participation à la soirée bénéfique des Loisirs de Ste-Claire

CONSIDÉRANT l'invitation reçue;
CONSIDÉRANT les liens passés et présents entre Ste-Hénédine et Ste-Claire au niveau d'entente pour les loisirs;
Il est proposé par Danielle Roy, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à acheter deux (2) billets à 60\$ pour le souper bénéfique du 14 avril 2018 de la Corporation des Loisirs et sport Ste-Claire Inc. Les billets sont pour le maire et pour un membre des loisirs de la municipalité.

Questions de l'assemblée


- Stationnement rue Principale


58-18

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée. Il est vingt et une heures quinze (21h15).

« Je, Clermont Maranda, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Clermont Maranda,
Maire suppléant


Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés